

VOTRE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION



**Un projet de formation en langue étrangère ?
Birdwell International vous accompagne !**

Le CPF en bref

Qu'est-ce que le Compte personnel de formation ?

Depuis le 1er janvier 2015, le Compte personnel de formation (CPF) a remplacé le Droit individuel à la formation (DIF). Le CPF est individuel et il vous permet d'acquérir et de cumuler des droits à la formation professionnelle dès votre entrée dans la vie active. Vos droits restent mobilisables tout au long de votre vie professionnelle, que vous changiez de situation ou d'employeur. Depuis le 1er janvier 2019, votre CPF est monétisé transformant automatiquement vos heures acquises en euros : soit 15 €/heure (par décret).

NB : vos droits cumulés au titre du DIF doivent être renseignés par vous-même avant le 30/06/2021.

À qui s'adresse le Compte personnel de formation ?

Toutes les personnes de 16 ans (15 ans pour les personnes signant un contrat d'apprentissage) et plus bénéficient d'un Compte personnel de formation, jusqu'à ce qu'elles aient fait valoir l'ensemble de leurs droits à la retraite.

Comment est alimenté votre Compte personnel de formation ?

Depuis le 1er janvier 2019, pour les personnes à temps complet, votre compte CPF est alimenté de 500 € par année travaillée et plafonné à 5000 € (800 € annuel et plafonné à 8000 € pour les personnes non qualifiées). Pour les temps partiels supérieurs ou égaux à un mi-temps, le montant des droits acquis est identique à un temps plein. Si le temps de travail est inférieur à un mi-temps, le calcul des montants des droits acquis se fait au prorata temporis.

À tout moment, vous pouvez consulter le montant de votre CPF sur le site ou l'appli <https://moncompteformation.gouv.fr>

Et si le montant de mon CPF ne suffit pas ?

Il est désormais possible d'obtenir un financement supplémentaire (abondement). Il suffit d'en faire la demande à votre employeur ou à Pôle Emploi. Si la demande est acceptée, le montant supplémentaire apparaîtra automatiquement sur votre compte CPF.

Quelles formations choisir ?

Les formations éligibles au CPF sont désormais regroupées sur le site ou l'appli : <https://moncompteformation.gouv.fr>

Toutes ces formations permettent d'obtenir une certification.

De ce fait, à la fin de chaque formation Birdwell, vous passerez un test qui vous permettra de connaître votre niveau de langue sur l'échelle européenne CECR (A1, A2, B1, etc.) et vous obtiendrez un certificat (Bright, Linguaskill, TOEIC, etc.) qui l'attestera auprès de votre employeur (futur ou actuel).

Depuis la mise en ligne de l'appli et du site Moncompteformation, les formations en langues étrangères font partie de la plus forte demande.



Je souhaite utiliser mon CPF pour une formation en langues, quelles étapes ?

1 Avoir les bonnes informations

Quel est mon solde disponible sur mon compte CPF ?

À partir du site ou de l'application : moncompteformation.gouv.fr

Lors de votre 1ère connexion, indiquez votre numéro de sécurité sociale afin de créer un accès sécurisé. Puis, dans votre espace personnel, vous obtenez votre solde CPF. Le solde DIF doit être renseigné par vous-même à partir d'une attestation remise, en principe, par votre employeur avant le 31 décembre 2014 (parfois indiquée sur le bulletin de salaire de décembre 2014).

Cette formation se fera-t-elle pendant mon temps de travail ou hors temps de travail ?

La mobilisation du CPF peut se faire pour des formations hors temps de travail (l'entreprise n'a pas besoin d'être consultée ou de donner son accord) ou pendant le temps de travail (avec autorisation d'absence de l'employeur ou avec accord mutuel entre le salarié et l'entreprise).

2 Définir mon parcours de formation

Quel parcours de formation me correspond ?

Avec un conseiller pédagogique Birdwell International, vous faites le point sur vos objectifs. Après analyse de ces éléments, nous vous guidons pour choisir le parcours de formation qui vous correspond dans l'application [Moncompteformation](#). Un audit linguistique comportant un test de positionnement et un recueil des besoins sera organisé au début de la formation afin de connaître votre niveau dans la langue concernée.

3 S'inscrire à une formation sur Moncompteformation

Comment nous trouver ?

Dans l'application [Moncompteformation](#), remplissez les informations demandées dans la zone « je trouve une formation et je m'inscris », par exemple : ANGLAIS, LYON. Puis validez. Sur la page suivante, sélectionnez « BIRDWELL INTERNATIONAL » dans la zone « nom de l'organisme », puis choisissez la formation qui vous intéresse dans la liste. Le descriptif de la formation s'affiche, il ne reste plus qu'à cliquer sur « s'inscrire à cette formation ».

Nous allons recevoir votre demande d'inscription et vous contacter au cas où la formation nécessiterait un pré-requis (test). Ensuite, vous recevrez notre accord et devrez le valider pour mobiliser vos droits formation. NB : si vous avez un reste à payer vous devrez le régler par carte bancaire en une seule fois.

4 La formation peut démarrer

Que se passe-t-il maintenant ?

Une fois que vous avez validé la formation, elle peut démarrer. À l'issue de la formation nous vous faisons passer le test qui finalise votre parcours CPF et permet d'obtenir une certification.

Plus d'informations:
<https://formation.birdwell.fr/>
04 37 26 29 58
formation@birdwell.fr

Birdwell 
accelerating global performance



Birdwell international - siège social :
Le Focus, Rive de Saône, 41 quai Fulchiron, 69005 LYON